



UNE PLACE DANS VOTRE CŒUR

Foyer partage

UNE PLACE SOUS VOTRE TOIT

## Foyer partage Table des matières

- 5 Qu'est-ce que Foyer partage?
- 8 Historique et mission du programme Foyer partage
- 10 Critères pour participer au programme Foyer partage
- 11 Processus de jumelage
- 12 Responsabilités du fournisseur de logement
- 13 Comment se préparer à l'arrivée d'une personne sous son toit

### Histoires de familles

- 14 Jacob, Erica et Scott
- 16 Lucas, Barbara, Alayna et Nathan
- 18 Karen, Dave et Leanne
- 20 Brent et Kathy
  
- 23 Foire aux questions





## Qu'est-ce que Foyer partage?

Avez-vous une place dans votre cœur et une place sous votre toit?

De nombreux adultes ayant une déficience intellectuelle en Ontario gagneraient à participer à un programme dit de « foyer partage ». C'est pourquoi Foyer partage a besoin de vous.

Dans le cadre d'un foyer partage (ou placement en famille hôte), des familles et des citoyens de l'Ontario accueillent sous leur toit des adultes ayant une déficience intellectuelle afin de leur offrir un environnement sécuritaire et stimulant.

Ce programme consiste à offrir « une place dans votre cœur et une place sous votre toit », parce qu'un foyer partage est bien plus qu'une simple chambre dans votre maison. Vous offrez à une personne ayant une déficience intellectuelle un foyer où elle se sentira à l'aise, où elle sera soutenue, valorisée et acceptée et où elle pourra éprouver un réel sentiment d'appartenance.

En tant que fournisseur de logement, vous contribuez à améliorer la vie d'une personne. En retour, vous pouvez vous attendre à vivre une expérience des plus enrichissantes et épanouissantes.



## Qu'est-ce qu'une déficience intellectuelle?

### Une déficience intellectuelle :

- est une déficience qu'une personne présente à la naissance ou qui se manifeste avant l'âge de 18 ans;
- affecte différents domaines de la vie comme les compétences langagières, les capacités d'apprentissage et l'aptitude à gérer des soins personnels ou à vivre en autonomie;
- dure généralement toute la vie;
- peut être légère ou plus complexe et limiter la capacité ou les compétences de la personne pour ce qui est de gérer certains aspects de la vie quotidienne.

Les personnes ayant une déficience intellectuelle ont souvent besoin d'aide pour apprendre, comprendre ou utiliser de l'information. Elles peuvent aussi avoir des aptitudes langagières et sociales limitées. Cela signifie qu'elles peuvent avoir besoin d'aide et de soutien pour réaliser leurs activités quotidiennes ou pour être autonomes.

Les personnes ayant une déficience intellectuelle souhaitent participer activement à la vie de leur collectivité. Elles peuvent être des sportifs, artistes, employés, porte-parole, bénévoles communautaires, voisins et amis. Elles contribuent grandement au dynamisme de nos collectivités et de notre province.



## Historique et mission du programme Foyer partage

Le Programme foyer-famille a débuté en 1984 dans le cadre de l'engagement du ministère des Services sociaux et communautaires à offrir une vaste gamme de services aux adultes âgés de 18 ans et plus ayant une déficience intellectuelle. Au fil du temps, le programme a changé de nom, mais les objectifs généraux de Foyer partage sont restés les mêmes :

- permettre aux adultes ayant une déficience intellectuelle de vivre dans un milieu où règnent un esprit de famille et un sentiment de sécurité, de continuité et de protection;
- promouvoir une qualité de vie élevée;
- favoriser la participation communautaire, l'inclusion sociale, la liberté de choix, l'autonomie et les droits et responsabilités.



## Vue d'ensemble

### Qui sont les participants? (fournisseurs de logement et personnes accueillies)

- Actuellement, plus de 70 000 adultes ont une déficience intellectuelle en Ontario.
- En 2016, près de 18 000 d'entre eux reçoivent des soutiens résidentiels financés par le gouvernement :

**~57 p. 100** vivent dans des structures traditionnelles, à savoir des résidences de groupe avec services de soutien ou des résidences avec services de soutien intensif.

**~34 p. 100** participent à des programmes d'aide à la vie autonome ou vivent dans un hébergement spécialisé.

**~9 p. 100** prennent part au programme Foyer partage (ou Programme de placement en famille hôte).

## Critères pour participer au programme Foyer partage

Il ne faut pas de compétences particulières ou de formation professionnelle pour accueillir une personne dans le cadre du programme Foyer partage. Il suffit d'avoir une place dans son cœur et une place sous son toit.

Les personnes et les familles qui fournissent des soutiens dans le cadre du programme Foyer partage viennent de divers horizons et ont des expériences de vie bien différentes. Ce qu'elles ont en commun, c'est leur détermination à nouer des liens et à offrir un foyer stable à une personne ayant une déficience intellectuelle.

Foyer partage peut convenir à une grande variété de styles de vie, que vous soyez célibataire, en couple, avec ou sans enfants.

Lors de leur rencontre avec un candidat au foyer partage comme vous, les organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle tiendront compte des critères suivants :

- votre désir d'accepter la personne en tant que membre du ménage et votre détermination à promouvoir et à respecter son autonomie, sa dignité et son inclusion dans la collectivité;
- la stabilité de votre situation financière (consultez la foire aux questions à la page 24 pour obtenir de l'information sur le financement);
- votre aptitude à offrir à la personne un environnement sûr, approprié et stable;
- votre volonté et votre disponibilité en vue de participer à des activités d'orientation et de formation, ainsi qu'à des activités de surveillance et d'évaluation continues;
- votre coopération avec votre organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en vue de promouvoir les valeurs, les principes et les meilleures pratiques de l'organisme en ce qui a trait au soutien des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- votre coopération avec la famille naturelle et les amis de la personne à accueillir en vue de créer un réseau de soutien positif.

## Processus de jumelage

Un bon jumelage est essentiel pour que vous et la personne accueillie viviez une expérience positive.

À la fin du processus de demande et de présélection, lequel comprend une étude du milieu familial, l'organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle entamera le processus de jumelage entre vous et un adulte ayant une déficience intellectuelle. Vous et votre famille aurez la possibilité de rencontrer la personne, de nouer des liens et de vérifier votre compatibilité.

**Le processus consiste notamment à :**

- vous présenter à la personne (et à sa famille, le cas échéant) au sein de votre logement;
- organiser des visites, si les deux parties souhaitent continuer;
- prendre des dispositions en vue de l'emménagement de la personne, si les visites sont réussies.

Le processus de jumelage, dont la durée peut varier, se déroule avec soin et délicatesse afin de garantir la compatibilité entre les parties. Une fois le processus terminé, l'organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle organisera des rencontres avec vous et la personne accueillie afin de vous fournir soutien et conseils de manière continue.



## Responsabilités du fournisseur de logement

Chaque ménage est unique. C'est pourquoi chaque foyer partage est adapté à votre cas et à celui de la personne accueillie. Bien que votre organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle vous aide à élaborer un accord de responsabilités partagées, vous aurez généralement les responsabilités suivantes :

- fournir un milieu de vie sécuritaire;
- offrir une chambre meublée (en reconnaissant que la personne accueillie devrait avoir la possibilité d'utiliser ses propres meubles dans sa chambre);
- proposer des boissons, des collations et des repas nutritifs;
- aider la personne à satisfaire ses besoins essentiels, à s'occuper de sa santé et à vaquer à ses activités courantes;
- aider la personne à aller à l'école ou au travail, à participer à d'autres activités de jour ou à des activités parascolaires et/ou à se rendre à des rendez-vous chez le médecin, selon le besoin;
- créer des occasions de visites avec la famille et les amis de la personne accueillie.

Bien qu'il soit important de comprendre qu'il s'agit d'un véritable engagement, n'oubliez pas que vous vivrez de nombreux moments de partage et de bonheur.



## Comment se préparer à l'arrivée d'une personne sous son toit

Familiarisez-vous avec le vécu et les préférences de la personne afin de veiller à créer un cadre confortable et adapté à ses besoins. Votre objectif est de lui faire sentir qu'elle est chez elle.

Discutez avec la personne accueillie et demandez-lui ce qui la met à l'aise. Parfois, un fournisseur de logement organise un dîner de célébration ou un barbecue, auquel sont invités des membres de la famille élargie, des voisins et des amis qui feront partie de la vie de la personne accueillie. C'est un excellent moyen de présenter la personne à sa nouvelle collectivité et de lui permettre de développer un sentiment d'appartenance.

L'organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle vous apportera tout le soutien nécessaire au cours du processus de placement et œuvrera au succès de votre foyer partage. Partager votre logement est un engagement important qui aura une incidence positive considérable sur la qualité de vie de la personne que vous soutenez. N'hésitez pas à poser des questions, à solliciter du soutien et à demander conseil.





## Jacob, Erica et Scott

Jacob est un jeune homme autiste de 21 ans. Il a grandi avec sa famille hôte ainsi que sa mère naturelle, qui continue d'occuper une place importante dans sa vie. Souhaitant démarrer la prochaine étape de sa vie, il a rejoint il y a deux ans le programme Foyer partage et a été jumelé avec Erica et Scott, un jeune couple dans la vingtaine et sans enfant. Scott est chargé du contrôle de la qualité au sein d'une entreprise d'hydraulique. Erica, qui est en partie ojibwée, partage sa culture et ses traditions avec Jacob à travers des séances de tambours et des cérémonies de purification qu'il trouve apaisantes.

Ils aiment tous les trois aller à la pêche à l'achigan, voyager en RV (aux quatre coins de la province et au-delà) et danser lors de concerts tant sur de la musique folk que sur du rock ou du rap. Ils jouent également un rôle très actif dans leur collectivité et participent notamment au nettoyage des cours d'eau avec les Ontario Steelheaders et à l'assainissement de la rivière Grand. Passionnés d'animaux, ils ont un dogue allemand, un chat et un cochon nain, qui occupent une place importante au sein de la famille.

Jacob aime l'école et est impatient de terminer ses études secondaires. Il espère trouver un emploi lié aux animaux, à la pêche ou à la musique, et rêve de parcourir le Canada et le monde entier. Erica et Scott ont constaté un changement considérable chez Jacob.

*« Il fait partie intégrante de notre famille. »*

*- Erica et Scott*



## Lucas, Barbara, Alayna et Nathan

Lucas, un jeune homme de 21 ans atteint du syndrome de Down et d'une affection cardiaque, vit avec Barbara, sa fille Alayna et son fils Nathan. Avant d'emménager chez Barbara, Lucas vivait auprès de sa famille naturelle, qu'il continue à voir régulièrement.

Depuis son arrivée chez Barbara et sa famille, Lucas fait preuve d'un enthousiasme renouvelé et d'un intérêt accru envers les gens. Lucas et Nathan ont tissé des liens fraternels, qu'ils aiment à consolider en se rendant au café du coin.

*« J'ai du mal à me souvenir comment c'était sans lui. »*

*- Alayna*

Lucas a récemment obtenu son diplôme d'études secondaires et a été l'heureux lauréat du prix du mérite civique pour services à la collectivité. Avec son diplôme en poche, il cherche aujourd'hui un emploi à temps partiel, aide à entraîner une équipe d'athlétisme locale et passe du temps avec ses amis.

*« Lucas fait aujourd'hui partie intégrante de notre famille. Cette expérience a été bénéfique à tous points de vue et a eu un effet positif sur nous tous! »*

*- Barbara*



## Karen, Dave et Leanne

Karen, âgée de 54 ans, vit avec Dave et Leanne depuis 2014 et ne pourrait pas s'imaginer habiter ailleurs.

Avant de s'installer chez Dave et Leanne, Karen vivait dans un foyer de groupe avec plusieurs colocataires. Elle a fait part à son organisme de services de son envie de vivre auprès d'une famille avec qui elle aurait des intérêts et des valeurs en commun.

Aux côtés de Dave et de Leanne, Karen a découvert la musique. Dave, guitariste accompli, et Karen jouent régulièrement du blues et du rock ensemble, pour le plus grand plaisir de Leanne. Le trio se rend également dans des cafés pour profiter de concerts avec leurs amis.

Leanne travaille à temps plein au sein d'un organisme de services local, tandis que Karen fait partie d'un organisme collaboratif d'emploi spécialisé dans la préparation et l'emballage de repas pour personnes âgées. Les deux femmes aiment chanter chaque matin sur le chemin du travail.

Karen a ainsi pu sortir de sa coquille et se sent aujourd'hui bien mieux dans sa peau. Ses proches ont remarqué un réel changement chez elle.

Karen, Dave et Leanne prévoient de prendre ensemble la route pour rejoindre la Floride, profiter de la plage et visiter Disney World.

*« Je ne pense pas qu'il faille être un pro. Il faut juste être humain et avoir un cœur. »*

- Dave





## Brent et Kathy

Après avoir grandi avec sa mère, Brent, âgé de 42 ans, a vécu seul dans un appartement, où il éprouvait parfois de l'isolement et de la solitude. Il habite aujourd'hui avec Kathy, une grande habituée du foyer partagé. Brent est son quatrième colocataire en 20 ans.

Très active dans sa collectivité, Kathy fait du bénévolat dans un refuge pour sans-abri, vient en aide aux femmes incarcérées et collabore avec d'autres organismes communautaires. Avec Kathy, Brent peut rester autonome tout en éprouvant un sentiment d'appartenance et d'amitié véritable. Ils aiment jouer ensemble au bingo au club local et passer des moments privilégiés avec les enfants adultes de Kathy, qui forment, avec Kathy et Brent, une famille très unie.

Parmi les nombreuses activités qu'il réalise par lui-même, Brent passe du temps avec ses amis, conduit sa bicyclette pour rendre visite à sa mère, prend des cours de karaté et va à la pêche avec son frère, Randy. Il envisage actuellement de suivre des cours pour perfectionner ses compétences dans le but de trouver un emploi dans l'industrie de l'accueil.

*« Le cœur passe avant,  
le foyer après. »*

- Kathy





## Foire aux questions

*Q : Dois-je posséder de l'expérience ou des compétences particulières pour accueillir une personne sous mon toit?*

Aucune qualification professionnelle n'est nécessaire, mais toute personne souhaitant fournir des soutiens à domicile doit être responsable et attentionnée et réaliser toutes les étapes du processus de formation et de présélection. Vous devez vous engager à suivre une formation en secourisme/réanimation cardio-respiratoire et sur d'autres sujets, ainsi qu'à maintenir des communications régulières, à faire l'objet d'une supervision et à recevoir un soutien continu de la part de votre organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Votre logement doit également répondre à des normes de sécurité-incendie, de protection et de santé.

*Q : Recevrai-je de l'aide professionnelle? À quelle fréquence et pour quels aspects?*

Une fois qu'une personne a emménagé chez vous, l'organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle vous apportera un soutien souple et adapté à vos besoins pour que vous puissiez établir une relation fructueuse et continue. Le personnel de l'organisme assurera la liaison entre toutes les parties afin que tout se passe pour le mieux.

*Q : Comment se déroule le processus de présélection et de jumelage?*

Pour assurer à chaque jumelage les meilleures chances de succès, vous et tous les autres candidats au foyer partagé devez vous soumettre à un processus de présélection. Ce processus comprend des entrevues avec toutes les personnes résidant chez vous, une vérification complète des antécédents (dont une vérification des dossiers de police), un examen des références personnelles, une inspection du logement et de la propriété, ainsi qu'une confirmation des assurances habitation et automobile. Enfin, vous devrez prêter le serment de confidentialité.

*Q : Qu'entend-on par « services de relève » et comment fonctionnent-ils?*

Les « services de relève » désignent les services et les soutiens qui sont fournis à une personne ayant une déficience intellectuelle par une personne autre que le principal fournisseur de logement. Les services de relève ont pour but de vous offrir un répit temporaire, y compris pour des vacances.

L'organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle avec lequel vous travaillez dans le cadre de Foyer partagé peut vous offrir des options de relève.

# Foire aux questions

*Q : Que se passe-t-il si je veux prendre des vacances ou que je dois m'absenter pendant une période donnée?*

Si vous désirez partir en vacances avec la personne que vous accueillez, il est préférable d'en informer votre organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle afin de discuter avec lui des modalités relatives au voyage, au lieu de destination et aux documents personnels qui peuvent être nécessaires (p. ex. un passeport).

Toutefois, si vous souhaitez prendre des vacances sans que la personne vous accompagne, l'organisme peut vous fournir des services de relève. Dans certains cas, la personne peut passer du temps avec sa famille naturelle (le cas échéant).

*Q : Combien vais-je toucher dans le cadre de Foyer partage? Quels sont les éléments (repas, transport, besoins personnels) couverts par l'aide financière?*

Le gouvernement de l'Ontario finance les organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans toute la province pour qu'ils fournissent le programme Foyer partage. En tant que fournisseur de logement, vous recevrez une indemnité journalière dont le montant est fixé par l'organisme. La personne que vous accueillez peut également recevoir un soutien financier direct par le biais du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), qui peut être utilisé pour les frais de subsistance, comme le gîte et le couvert. Tous les autres frais susceptibles d'être remboursés par l'organisme sont décrits dans votre convention de service avec l'organisme. Veuillez communiquer avec votre organisme pour obtenir tous les détails relatifs à la rémunération et aux coûts qui peuvent être couverts.

*Q : Combien de temps dure un jumelage dans le cadre de Foyer partage?*

Le jumelage varie au cas par cas et peut durer quelques mois, une année, voire toute une vie.

*Q : Dois-je obligatoirement participer aux séances de formation? De quel type de formation ai-je besoin?*

Les organismes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle vous offriront des séances de formation et d'orientation sur divers sujets liés à Foyer partage, et notamment sur les thèmes suivants :

- le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire;
- la prévention et le signalement des mauvais traitements;
- la confidentialité;
- le signalement d'incidents graves (selon les politiques et les consignes de l'organisme);
- le processus de traitement des plaintes en vigueur au sein de l'organisme.

Vous pouvez avoir besoin de séances de formation et d'orientation supplémentaires afin de répondre aux besoins particuliers de la personne que vous accueillez.

*Q : Puis-je inviter des membres de la famille et/ou des amis lorsque la personne que j'accueille est présente?*

Oui. Le but de Foyer partage est de nouer des liens. L'idéal serait d'ailleurs que la personne que vous accueillez sous votre toit devienne un membre à part entière de votre famille. Discutez avec la personne pour vous assurer qu'elle est à l'aise avec les visiteurs.

Si vous prévoyez qu'un visiteur séjournera dans votre logement pour une durée prolongée, vous devez en informer votre organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. L'organisme évaluera l'impact que le visiteur aura sur la personne accueillie, y compris les conditions de résidence, la fréquence des visites et la durée du séjour.

*Q : Qui accompagne la personne à ses rendez-vous médicaux ou autres?*

Si vous et la personne le souhaitez, vous pouvez l'accompagner à ses rendez-vous et lui fournir de l'aide pendant la consultation, le cas échéant. Votre organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle peut couvrir le coût des dépenses personnelles engagées, comme les frais de déplacement.

Votre organisme se chargera de répondre à toutes vos questions relatives aux déplacements effectués dans le cadre de rendez-vous et au soutien à apporter pendant la consultation.

*Q : À qui dois-je m'adresser en cas d'urgence?*

Appelez le 911 en cas de menace pour la sécurité personnelle. Afin de vous tenir prêt/prête en cas de besoin, il est possible de discuter à l'avance de certaines situations d'urgence, comme les incendies ou les urgences météorologiques locales.

Votre organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle vous apportera continuellement tout le soutien nécessaire. Il pourra, par exemple, mobiliser une personne-ressource de l'organisme en cas d'urgence.

*Q : Quelles modifications dois-je apporter à mon logement pour le rendre accessible?*

Les personnes ayant une déficience intellectuelle présentent des habiletés et des besoins très variés.

Dans le cadre du processus de présélection et de jumelage, l'organisme de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle déterminera si votre logement est adapté aux besoins de mobilité et d'accessibilité de la personne à accueillir. En fonction des besoins et des capacités de cette dernière, il est possible que vous n'ayez pas besoin d'apporter de modifications à votre logement.



Le ministère des Services sociaux et communautaires finance des organismes et des programmes qui appuient l'inclusion des adultes ayant une déficience intellectuelle et de leurs familles. Ces services leur permettent de vivre, de travailler et de participer à un large éventail d'activités dans leur collectivité.

Pour savoir si le programme Foyer partage est susceptible de vous correspondre, visitez [Ontario.ca/Foyerpartage](https://Ontario.ca/Foyerpartage).



UNE PLACE DANS VOTRE CŒUR  
—  
**Foyer partage**  
—  
UNE PLACE SOUS VOTRE TOIT

UNE PLACE DANS VOTRE CEUR

# Foyer partage

UNE PLACE SOUS VOTRE TOIT

